

# TREIZIÈME ENQUÊTE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT MENÉE PAR L'ONU AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS

## MODULE SUR

### LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Le présent module est constitué de questions portant sur les politiques, lois et règlements mis en place par les gouvernements en ce qui concerne la santé maternelle, la santé sexuelle et de la reproduction, la planification familiale, les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, et les interruptions volontaires de grossesse. Il importe de répondre à toutes les questions de ce module, car les réponses serviront au suivi mondial de l'indicateur 5.6.2 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur l'accès universel aux soins de santé sexuelle et de la reproduction et à des informations et à une éducation dans ce domaine.

Veillez indiquer le service chargé de coordonner les réponses à ce module, ainsi que les coordonnées de la personne ayant répondu aux questions.

*Pays :			
*Service :			
Nom :		Titre/Fonction :	
*Adresse électronique :		Téléphone :	
Adresse postale :			

\*Champ obligatoire

Veillez renvoyer le questionnaire et les éventuelles pièces jointes à l'adresse suivante :

Adresse électronique :	poppolicy@un.org	Téléphone :	+1-917-367-4632 / 2366
Adresse postale :	Division de la population Département des affaires économiques et sociales Two United Nations Plaza, DC2-1950 New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique		

Ce questionnaire peut également être rempli et soumis en ligne à l'adresse suivante:  
<https://icts-surveys.unog.ch/index.php/65442?newtest=Y&lang=fr>

1. L'État a-t-il adopté des lois ou règlements<sup>1</sup> qui garantissent un accès aux soins de maternité ?

Oui	Non

2. Si la réponse à la question 1 est Oui, existe-t-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir cette affirmation ?

Oui	Non

3. Les lois ou règlements<sup>1</sup> mentionnés à la question 1 comportent-ils des restrictions reposant sur les critères suivants ?

Restrictions	Oui	Non
a. Âge		
b. Situation conjugale		
c. Autorisation d'un tiers (conjoint, parent ou tuteur, médecin, par exemple)		

4. L'État a-t-il adopté des lois ou règlements<sup>1</sup> qui garantissent les services ou droits suivants ?

Services de contraception ou droit à la contraception	Oui	Non
a. Accès à des services de contraception		
b. Accès à une contraception d'urgence		
c. Consentement total, libre et éclairé de toutes les personnes avant de recevoir des services de contraception (y compris la stérilisation)		

<sup>1</sup> Les « règlements » comprennent des arrêtés ou décrets administratifs, exécutifs ou ministériels. Seuls les règlements nationaux sont pris en compte.

<sup>2</sup> La « pluralité de systèmes juridiques » s'entend de l'existence de systèmes juridiques traditionnels et du « droit coutumier » (religieux ou autochtone, par exemple) pouvant restreindre l'application de la loi ou de la réglementation à certains groupes de population.

5. Si la réponse aux questions 4a, 4b ou 4c est Oui, existe-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir ces affirmations ?

Services de contraception ou droit à la contraception	Oui	Non
a. Accès à des services de contraception		
b. Accès à une contraception d'urgence		
c. Consentement total, libre et éclairé de toutes les personnes avant de recevoir des services de contraception (y compris la stérilisation)		

6. Les lois ou règlements<sup>1</sup> mentionnés aux questions 4a ou 4b comportent-ils des restrictions reposant sur les critères suivants ? *[Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes]*

Services de contraception	Âge minimum	Sexe	Situation conjugale	Autorisation d'un tiers (conjoint, parent ou tuteur, médecin, par exemple)
a. Accès à des services de contraception				
b. Accès à une contraception d'urgence				

7. L'État a-t-il adopté des lois ou règlements<sup>1</sup> qui garantissent les services ou droits suivants ?

Services ou droits en matière de VIH/sida	Oui	Non
a. Services volontaires de conseil et de dépistage pour le VIH		
b. Services de soins et de traitement du VIH		
c. Protection de la confidentialité de toutes les personnes vivant avec le VIH		

8. Si la réponse aux questions 7a, 7b ou 7c est Oui, existe-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir ces affirmations ?

Services ou droits en matière de VIH/sida	Oui	Non
a. Services volontaires de conseil et de dépistage pour le VIH		
b. Services de soins et de traitement du VIH		
c. Protection de la confidentialité de toutes les personnes vivant avec le VIH		

9. Les lois ou règlements<sup>1</sup> mentionnés aux questions 7a, 7b ou 7c comportent-ils des restrictions reposant sur les critères suivants ? [Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes]

Services ou droits en matière de VIH/sida	Âge minimum	Sexe	Situation conjugale	Autorisation d'un tiers (conjoint, parent ou tuteur, médecin, par exemple)
a. Services volontaires de conseil et de dépistage pour le VIH				
b. Services de soins et de traitement du VIH				
c. Protection de la confidentialité de toutes les personnes vivant avec le VIH				

10. L'État a-t-il adopté des lois ou règlements<sup>1</sup> qui garantissent une vaccination contre le virus du papillome humain pour les adolescentes ?

Oui	Non

11. Si la réponse à la question 10 est Oui, existe-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir cette affirmation ?

Oui	Non

12. L'État a-t-il adopté des lois, règlements<sup>1</sup> ou politiques nationales qui font de l'éducation sexuelle une composante obligatoire du programme scolaire national ?

Oui	Non

13. Si la réponse à la question 12 est Oui, existe-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir cette affirmation ?

Oui	Non

14. Si la réponse à la question 12 est Oui, les huit thèmes ci-après sont-ils inclus dans le programme d'éducation sexuelle ?

Thèmes du programme	Oui	Non
a. Relations		
b. Valeurs, droits, culture et sexualité		
c. Compréhension des questions de genre		
d. Violence et protection		
e. Compétences en matière de santé et de bien-être		
f. Corps humain et développement		
g. Sexualité et comportement sexuel		
h. Santé sexuelle et de la reproduction		

15. Veuillez indiquer si l'interruption volontaire de grossesse est actuellement autorisée dans le pays pour les motifs de droit suivants :

Motifs de droit	Oui	Non
a. La vie de la mère est en danger		
b. La santé physique de la mère est menacée		
c. Viol		
d. Malformation fœtale		

16. Si l'interruption volontaire de grossesse est légale pour certains ou la totalité des motifs, mais que des restrictions supplémentaires s'appliquent, veuillez les indiquer.

Restrictions	Oui	Non
a. Autorisation d'un ou plusieurs professionnel(s) de santé		
b. Autorisation de justice pour les jeunes femmes mineures		
c. Consentement de l'époux pour les femmes mariées		

17. Une femme peut-elle faire l'objet de poursuites pénales pour avortement illégal ?

Oui	Non

18. L'État a-t-il adopté des lois ou règlements<sup>1</sup> qui garantissent un accès aux soins post-avortement, quel que soit le statut juridique de l'avortement ?

Oui	Non

19. Si la réponse à la question 18 est Oui, existe-il une pluralité de systèmes juridiques<sup>2</sup> pouvant démentir cette affirmation ?

Oui	Non

20. Les lois ou règlements<sup>1</sup> mentionnés à la question 18 comportent-ils des restrictions reposant sur les critères suivants ?

Restrictions	Oui	Non
a. Âge		
b. Situation conjugale		
c. Autorisation d'un tiers (conjoint, parent ou tuteur, médecin, par exemple)		

21. La liste nationale des fournitures médicales essentielles ou tout autre type de liste nationale ou régionale autorisée concernant les fournitures médicales recommandées inclut-elle les 13 éléments suivants ?

Fournitures	Oui	Non
a. Ocytocine		
b. Misoprostol		
c. Sulfate de magnésium		
d. Antibiotiques injectables		
e. Corticostéroïdes prénataux		
f. Chlorhexidine		
g. Dispositifs de réanimation des nouveau-nés		
h. Amoxicilline		
i. Sels de réhydratation orale		

j. Zinc		
k. Préservatifs féminins		
l. Implants contraceptifs		
m. Contraception d'urgence (lévonorgestrel)		

22. Veuillez apporter ci-dessous toute autre observation utile ou donner tout complément d'information pertinent, y compris des références ou des liens vers des textes juridiques ou des politiques.

- Fin du module -